

Extraits sélectionnés pour présentation à la Conférence internationale « La sauvegarde du patrimoine mondial africain, moteur du développement durable »

Arusha (Tanzanie) 31 mai – 3 juin 2016

1. Faire participer les communautés à la conservation et au développement durable du patrimoine mondial africain : enseignements tirés du programme COMPACT

Terence Hay-Edie, conseiller de programme sur la biodiversité et point focal régional, Programme PNUD/FEM des petites subventions terence.hay-edie@undp.org

Jessica Brown, directrice, Oldtownhill Associates jbrown@oldtownhill.org

SOUS-THÈME : Durabilité environnementale et développement socioéconomique inclusif

Intégrer les aspects du développement durable dans les processus relatifs au patrimoine mondial en Afrique nécessite une participation de la communauté à chaque stade. Avec plus de quinze ans d'expérience du terrain en Afrique, en Asie, en Amérique centrale et dans les Caraïbes, le programme COMPACT (gestion communautaire de la conservation des zones protégées) propose un modèle innovant pour la participation communautaire au patrimoine mondial, qui associe la conservation de la biodiversité et la contribution à l'amélioration des moyens de subsistance des populations locales, tout en renforçant une gouvernance équitable et efficace et des systèmes de gestion traditionnels. Cette riche expérience a débouché sur une [publication de référence](#) et un guide méthodologique publié dans le numéro 40 des [Cahiers du patrimoine mondial](#).

Cet article présente le programme COMPACT et son travail de terrain auprès des communautés locale et autochtone, à l'intérieur et à proximité des sites du patrimoine mondial, au Kenya, en Tanzanie, au Sénégal, en Mauritanie, en Éthiopie et à Madagascar. Initiative du Programme de petites subventions du PNUD/GEF et de ses partenaires, notamment le Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et la Fondation des Nations Unies, le modèle COMPACT est désormais reproduit dans plusieurs nouveaux sites en Afrique. Grâce à une méthode participative qui adopte une approche systématique commune, le programme COMPACT a démontré que des initiatives communautaires avaient la capacité d'accroître nettement l'efficacité de la conservation de la biodiversité sur les sites du patrimoine mondial et d'autres zones protégées majeures dans le monde en s'attachant à améliorer les moyens de subsistance de populations locales ([Brown et Hay-Edie 2014](#)). Il offre un exemple concret de la façon de mettre en pratique certains éléments de la [Politique pour l'intégration d'une perspective de développement durable dans les processus de la Convention du patrimoine mondial](#) adoptée récemment. Les experts du Programme en Afrique aborderont plusieurs des thèmes essentiels de la conférence (durabilité environnementale et développement socioéconomique inclusif) en présentant des études de cas traitant de sujets en rapport avec la gouvernance équitable et efficace, la souveraineté alimentaire et les savoirs écologiques traditionnels. Par une réflexion sur les enseignements tirés, ils étudieront les différentes solutions pour mettre en pratique leur approche sur d'autres sites du patrimoine mondial en Afrique et ailleurs.

2. Gestion durable du patrimoine : cas du site des Kayas du Mijikenda, Kenya

**Herman Kiriama
Division de la Recherche et la vulgarisation
Université de Kisii, Kisii, Kenya**

THÈME : Développement social inclusif

Le concept de développement durable est plus souvent associé à la protection de l'environnement naturel qu'à la préservation du patrimoine culturel. Si la durabilité, en ce qui concerne le patrimoine naturel, est une question d'usage et de remplacement, pour le patrimoine culturel elle est un problème de préservation et de gestion du changement. Le secteur du patrimoine culturel est axé depuis des années sur la réfection et la restauration d'environnements patrimoniaux aseptisés, sans qu'on réfléchisse aux situations futures des sites du patrimoine. La réfection et la restauration des sites du patrimoine dans ce cas précis est une solution de courte vue. La gestion durable du patrimoine n'est pas seulement question de préservation de l'environnement culturel mais aussi de planification de l'avenir de ces sites. Elle tient compte de l'environnement social et physique dans lequel se situe ce patrimoine.

De la sorte, on ne se concentre plus seulement sur les bienfaits que le site peut apporter à la communauté, mais on reconnaît et entretient aussi les compétences traditionnelles qui peuvent jouer un rôle crucial dans la conservation et la préservation du patrimoine.

Les sites du patrimoine culturel participent également à la pérennisation des communautés, puisqu'ils sont porteurs d'une mémoire à long terme des sociétés. Or l'entretien de cette mémoire dans les communautés a également des conséquences sur la survie de sites du patrimoine. Il a été constaté dans de nombreuses régions du monde que la disparition des sites du patrimoine pouvait avoir des effets très délétères sur la communauté qui les commémore. L'entretien du patrimoine relève donc d'un processus de soutien spirituel, social et psychologique de la communauté. Le développement durable du patrimoine nécessite par conséquent l'engagement des parties prenantes dans la gestion des ressources communes dont fait partie le patrimoine.

Le présent article, en s'appuyant sur une étude de cas d'un site de la côte kényane inscrit au patrimoine mondial, défend la thèse selon laquelle les archéologues et les praticiens du patrimoine devraient privilégier le patrimoine durable par rapport au développement durable, car dans le premier cas l'accent est mis sur les bienfaits tant pour le patrimoine que pour la communauté qui l'entoure. Le patrimoine durable permet de s'écarter du phénomène consistant à transformer le patrimoine en marchandise et à le monétiser.

3. Résister aux catastrophes naturelles par des méthodes vernaculaires : utiliser le patrimoine pour bâtir l'avenir

*Feryal Ali Gauhar
Consultant en chef
Plan de gestion du patrimoine culturel
Projet de barrage de Diامر Basha
Pakistan*

THÈME : Développement socioéconomique inclusif

En août 2010, d'importantes inondations ont submergé une grande partie du lit majeur de l'Indus au Pakistan, provoquant le déplacement de centaines de milliers de gens. Dans le Sindh, les inondations ont dévasté des villages entiers, noyant le bétail et détruisant les récoltes. Certaines victimes ont cherché refuge dans les collines de Makli, dans l'une des plus grandes nécropoles du monde d'un diamètre d'environ 8 kilomètres ; 125 000 chefs locaux et saints soufis sont enterrés à Makli qui fut la capitale du Bas-Sindh jusqu'au XVII^e siècle. La perte des moyens de subsistance et des habitats a eu pour conséquence une dégradation du site du patrimoine mondial.

En octobre 2010, une mission d'enquête du Centre du patrimoine mondial, puis en 2012 une mission conjointe UNESCO/ICOMOS ont recensé les facteurs ayant aggravé l'impact laissé par les personnes déplacées, parmi lesquels une définition insuffisante des limites et de la zone tampon de la nécropole et un manque de suivi.

La Fondation pour le patrimoine, une ONG nationale de conservation du patrimoine, a été chargée de restaurer la tombe endommagée de Jam Nizammudin à Makli. Comprenant que sans l'implication des communautés locales, la protection du site s'avérerait extrêmement difficile et non pérenne, la Fondation a porté son attention sur la reconstruction des communautés affectées par les inondations vivant aux abords du site. Le projet *Reconstruire en plus solide par des techniques vernaculaires* a été conçu pour construire des structures solides et conformes aux normes de réduction des risques de catastrophe en associant des matériaux locaux tels que la terre, la chaux et le bambou.

La Fondation pour le patrimoine s'attache à mettre à profit le patrimoine et les compétences traditionnelles pour apporter fierté et confiance en soi aux communautés locales, tout en utilisant des matériaux durables. Les logements qui ont été fournis ont permis aux communautés locales de profiter de retombées économiques plus importantes et ont contribué à l'autonomisation des femmes. Les OMD ont été utilisés pour concevoir des modèles globaux, et des modules de formation ont été élaborés à l'intention des plates-formes intersectorielles, des ONG, des bénévoles, des artisans et des communautés, en vue de partager le concept et les compétences avec d'autres gens de la région ainsi qu'avec des zones touchées par des catastrophes naturelles, à l'image de Chitral, à l'extrême nord du pays.

**4. La sauvegarde du patrimoine mondial africain moteur de développement durable,
Cas de la RDC Parc national des Virunga**

**Pasteur Dr. Cosma WILUNGULA BALONGELWA
Directeur général**

Institut congolais pour la conservation de la nature (ICCN)

THÈME : Durabilité environnementale

La République démocratique du Congo avec ses 2 345 000 km² s'est résolue de donner à la conservation un réseau d'aires protégées qui couvre 17 % de son territoire, soit 400 000 km².

Ce réseau d'aires protégées (APS) représente actuellement 13 %, soit 300 000 km², qui regorge, outre la faune et la flore, d'autres ressources naturelles dont les minerais : or, diamant, cuivre, coltan et, pétrole, eaux thermales, etc.

Le besoin de développement étant élevé et la pression tant des communautés locales que des stratégies gouvernementales pour la mobilisation et l'accès aux ressources étant énormes, les mécanismes actuels de gestion des APS sont mis en mal et risquent de ne plus être adaptés dans les pays en développement comme la RDC. D'où la nécessité d'une conciliation entre la conservation et le développement.

La mise en œuvre d'un entreprenariat avec des initiatives innovantes de gestion des APS s'avère obligatoire. D'où le cas expérimental au Parc national des Virunga où l'ICCN avec des privés, notamment la Fondation Virunga, mettent en œuvre l'approche « Alliance Virunga » qui vous sera présentée en mettant un accent sur le défis majeures face aux pressions anthropiques de conservation d'un des cinq biens du patrimoine mondial en RDC.

**5. Développement d'infrastructures et conservation du patrimoine :
étude du cas de la vieille ville de Lamu, site du patrimoine mondial**

Hoseah Wanderi

Musées nationaux du Kenya

SOUS-THÈME : Patrimoine culturel

Résumé

Le Kenya possède un riche patrimoine culturel et naturel. La conservation de ce patrimoine, cependant, se heurte à d'importantes difficultés du fait de plans macroéconomiques destinés à transformer le pays en une économie à revenu intermédiaire. L'un des projets les plus importants est celui de couloir de développement Port de Lamu-Soudan du Sud-Éthiopie (LAPSSET). Le choix de Lamu pose un problème, car la vieille ville est inscrite au patrimoine mondial depuis 2001 pour son exceptionnelle culture swahilie. Les activités prévues risquent de rapidement effacer les particularités culturelles séculaires de la ville. Le changement rapide risque de compromettre le tissu culturel de la vieille ville, qui a résisté à l'épreuve du temps et dont les habitants sont fiers de conserver leur identité. Cela dit, Lamu se caractérise par des niveaux élevés de pauvreté et un faible niveau d'alphabétisation.

Le principal dilemme, pour les conservateurs du patrimoine du Kenya et les communautés locales de Lamu, tient au fait que si le développement économique est le bienvenu, parfois, les planificateurs ne tiennent pas compte des procédures élémentaires de protection du patrimoine. Certaines politiques, également, n'ont pas été modélisées de manière globale, négligeant de soumettre l'approbation de projets à la réalisation d'investigations essentielles. L'autre défi tient au fait que les zones du projet où l'on est rapidement intervenu sont celles qui concentrent l'essentiel du patrimoine distinctif recensé sur le sol africain. Cela a créé des conflits d'intérêts entre les différents acteurs.

Le dilemme du Kenya se pose dans l'ensemble de l'Afrique, où la question est de savoir comment prendre en compte, tout en assurant un développement durable, les divers intérêts. Ce document traite de l'expérience spécifique de la vieille ville de Lamu, évoquant l'action menée pour résoudre le dilemme.

6. Tourisme dans les sites du patrimoine mondial naturel et moyens de subsistance des communautés locales : l'expérience tanzanienne

James V. Wakibara
Tanzania National Parks P O Box 3134 Arusha
Tanzania National Heritage Committee
P O Box 972 Dar es-Salaam

SOUS-THÈME : Développement économique et social inclusif

Résumé

La Tanzanie, qui est l'une des destinations les plus prisées d'Afrique, continue d'attirer un volume croissant de touristes. Actuellement, cette activité est également, pour le pays, l'une des principales sources de revenus étrangers, les trois sites naturels emblématiques du patrimoine mondial que sont le Serengeti, le Kilimandjaro et le Ngorongoro (site mixte depuis 2011) générant, combinés, l'essentiel des recettes. Les populations rurales qui résident à proximité ou à l'intérieur de ces sites améliorent leurs moyens de subsistance grâce aux retombées directes et indirectes du tourisme. C'est pourquoi la politique touristique tanzanienne se concentre sur la soutenabilité écologique, l'acceptabilité sociale et la viabilité économique tout en aidant à réduire la pauvreté chez les ruraux pauvres. Ainsi, tout en aidant les communautés rurales à bénéficier des bienfaits liés à la fréquentation des sites par les touristes, la Tanzanie encourage également la conservation locale de manière à renforcer la complémentarité et, partant, la viabilité des activités. Ces orientations ont progressivement facilité la conclusion, entre les secteurs public et privé et les communautés rurales, de partenariats d'investissement dans le tourisme durable, ainsi que la création de liens au sein et à proximité des sites. Grâce à cela, les communautés locales participantes voient leur situation socioéconomique s'améliorer. Ce document présente en détail la façon dont les communautés locales tirent leur subsistance du tourisme à proximité ou dans les trois sites du patrimoine que sont le Serengeti, le Ngorongoro et le Kilimandjaro, dans le nord de la Tanzanie. Sont également examinés les liens, les complexités et les enseignements inhérents à l'exploitation de ces bienfaits.

7. Conservation des valeurs culturelles par la préservation du patrimoine culturel et le développement économique local : l'expérience du parc national des Monts Rwenzori (Ouganda, Afrique de l'Est), site du patrimoine mondial

Nelson Guma
Administrateur des aires de conservation
Agence ougandaise de protection de la flore et de la faune

THÈME : Patrimoine culturel

Le parc national des Monts Rwenzori, qui s'étend sur 995 kilomètres carrés, est situé dans l'ouest de l'Ouganda. C'est le plus grand et le plus important bassin versant du pays et il constitue une importante source du Nil Blanc. Il recèle diverses ressources et un important patrimoine culturel local.

Les lieux de culte, dans le parc, sont sacrés et vénérés par les communautés voisines comme abritant les divinités. Ils constituent les valeurs culturelles de la communauté locale. Ces valeurs sont conservées grâce à un programme unique et novateur. Dans le cadre de ce programme, les sites culturels ont été cartographiés, les valeurs culturelles recensées et des plans de conservation élaborés et intégrés dans le plan général de gestion du parc. Une institution – l'Association pour la conservation valeurs culturelles des Monts Rwenzori – a été créée pour mettre en valeur et gérer ces sites culturels dans le cadre d'un accord d'utilisation des ressources conclu avec l'autorité responsable des aires protégées. Une espèce en voie de disparition, un chimpanzé (*Pan troglodytes*) totem de la communauté locale, a été étudiée et une stratégie de conservation élaborée pour la protéger en tant que ressource touristique. Deux sites culturels sont mis en valeur et gérés comme des produits de tourisme culturel uniques en partenariat avec des institutions culturelles qui utilisent le système de gestion traditionnel pour développer l'économie locale.

Le programme de conservation des valeurs culturelles inhérentes au parc a amélioré le patrimoine culturel des communautés locales, mobilisé en faveur de la conservation de la biodiversité et contribué à l'économie locale.

Mots clés : valeurs culturelles, conservation, système de gestion traditionnel, développement économique.

8. L'appropriation symbolique du Quartier France de Grand-Bassam par les N'zima

Affoh Guenneguez
Affiliée à l'African Studies Center de l'Université de Leiden aux Pays-Bas
Contacts : affoh.guenneguez@gmail.com
+ 316 49 52 65 24

THÈME : Patrimoine culturel

La ville historique de Grand-Bassam en Côte d'Ivoire est inscrite au patrimoine de l'humanité depuis juin 2012. Elle comprend l'ancienne cité coloniale, le Quartier France et un village habité par le peuple N'zima. Elle abrite ainsi deux types de patrimoine.

Le premier est matériel, représenté par l'importance du bâti colonial, l'organisation urbaine qui est demeurée la même depuis la fondation de cet espace et par le village N'zima. Le second est immatériel, représenté par la présence du royaume N'zima, son espace social et la célébration de l'Abissa, considéré comme une attraction culturelle majeure en Côte d'Ivoire.

Depuis juin 2012, la royauté N'zima a développé un engagement patrimonial qui se traduit par une étroite collaboration avec la Maison du patrimoine culturel, structure créée par le gouvernement pour préserver et valoriser le Quartier France. Les N'zima s'impliquent dans tous les événements relatifs au bâti colonial.

La royauté est également à l'origine d'une mobilisation patrimoniale au sein du village qui résulte de ses actions de sensibilisation et de la création d'un nouveau discours identitaire favorisant un attachement affectif au bâti. Aujourd'hui, une partie de la population se considère comme garante de la protection de ce dernier et de la préservation de l'image positive du Quartier France.

Enfin, l'Abissa n'apporte pas uniquement des retombées économiques considérables aux N'zima. Elle contribue aussi à leur appropriation symbolique du Quartier France. L'Association Abissa qui organise l'événement, utilise le Quartier France comme une ressource symbolique.

Comment le système traditionnel a-t-il contribué à l'appropriation de l'héritage colonial par les N'zima ? Comment les N'zima associent-ils leur patrimoine immatériel (l'Abissa) au patrimoine matériel (bâti colonial) afin de créer une nouvelle image de Grand-Bassam ?

9. AfriCAP2016, renforcement des capacités et synergies entre les acteurs du patrimoine en Afrique occidentale

SOUS-THÈME : Patrimoine culturel

Auteur(s) : Adegbidi V. et Balde I. (EPA), Rakotomamonjy B. (AIMF), Gandreau D. (CRAterre)

Le programme AfriCAP2016 est fondé sur le constat selon lequel les différents acteurs de la conservation du patrimoine en Afrique gagneraient à travailler en synergie sur une approche de la conservation en vue du développement durable. Ce programme triennal de renforcement des capacités, essentiellement financé par l'Union européenne au titre du programme ACPCultures+, part du principe que l'un des meilleurs moyens de renforcer cette capacité est « d'apprendre tout en démontrant la contribution du patrimoine africain au développement durable ». La formation dispensée dans le cadre des trois projets de conservation d'AfriCAP2016 a permis de produire des outils de gestion des questions relatives au patrimoine, d'accélérer l'élaboration d'une solution durable à l'échelon local et d'améliorer la coordination au niveau national.

À Grand-Bassam (Côte d'Ivoire), le projet a répondu à plusieurs recommandations du Comité du patrimoine mondial, ainsi qu'à certains grands objectifs du plan de gestion du site. Des participants de sept sites du patrimoine mondial, la municipalité, l'organisme chargé du patrimoine et les chefs traditionnels ont, à titre préventif, identifié les menaces qui pèsent sur le patrimoine, défini des indicateurs faciles à utiliser et lancé une campagne de sensibilisation en vue d'améliorer l'efficacité de la protection juridique en place.

À Nikki (Bénin), les participants, les acteurs traditionnels de la gestion du patrimoine et la municipalité ont pris les premières mesures nécessaires pour élargir l'offre touristique, qui se concentrait sur les deux semaines de fête traditionnelle de la Gaani, et faire connaître, dans sa globalité et tout au long de l'année, une culture baatonou partagée par des communautés du Nigéria et du Bénin.

La banque culturelle de Téliélé (Guinée) a proposé une alternative à la vente illégale d'objets culturels en favorisant le développement d'activités génératrices de revenus.

Ces études de cas invitent à réfléchir à la stratégie de renforcement des capacités, ainsi qu'aux avantages que cette approche ascendante peut apporter à la sous-région grâce au partage de méthodes de mise en œuvre.

10. Vers une conservation communautaire et une utilisation durable du patrimoine tanzanien : enseignements tirés des sites du patrimoine mondial de Zhoukoudian (Chine) et Laetoli (Tanzanie)

Charles M. Musiba¹ & Dongjing Kang²

THÈME : Un développement économique et social inclusif

En Afrique, les sites culturels du patrimoine mondial jouent de plus en plus un rôle essentiel pour façonner la situation socioéconomique, la gestion, la préservation, la conservation et l'utilisation durable de ces sites. Aujourd'hui, beaucoup de pays du continent ont conscience que les sites culturels du patrimoine mondial sont susceptibles, en plus de construire une identité nationale et socioéconomique, de stimuler la croissance économique des communautés voisines. Correctement gérés, ils peuvent devenir non seulement des symboles de paix, mais aussi des centres d'éducation, d'innovation et de tourisme (Ho et McKercher, 2004 ; Mabulla, 2000). Pendant de nombreuses années, la gestion des sites du patrimoine culturel africain et la désignation de certains d'entre eux en tant que sites du patrimoine mondial étaient fondées sur des conceptions européennes de la conservation, ce qui a éloigné beaucoup de communautés de leur patrimoine culturel. Les populations locales ne participaient donc ni à la conservation, ni à la gestion des sites. Le débat sur l'administration des sites du patrimoine culturel qui se tient dans de nombreux pays d'Afrique, tels que le Botswana, l'Afrique du Sud, le Kenya, la Tanzanie et le Zimbabwe, rend désormais possible la participation des populations locales à leur gestion (voir, par exemple, Pwiti, 1997 ; Musiba et Mabulla, 2003). Dans de nombreuses régions d'Afrique, la stratégie de développement durable des sites culturels du patrimoine mondial comprend un volet qui prévoit de permettre aux communautés locales de participer aux activités éducatives et touristiques, pour qu'elles puissent s'autonomiser et améliorer leur niveau de vie. Sur la base des expériences observées sur le site du patrimoine mondial de Zhoukoudian, nous nous intéresserons au projet visant à faire des sites paléanthropologiques de Laetoli et des gorges d'Olduvai (Tanzanie) des exemples illustrant les avantages que les communautés locales peuvent retirer des sites culturels du patrimoine mondial sur les plans socioéconomique et éducatif.

¹ Département d'anthropologie, Université du Colorado à Denver, Colorado 80217, États-Unis.

² Département de la communication, Université du Colorado à Denver, International College Beijing.

11. La conservation intégrée du site de Dougga : un outil de développement local durable

Hamida Rhouma-Ghmari
Gestionnaire du site de Dougga
Architecte en chef - Directeur du département des monuments et sites antiques
– Institut national du patrimoine – Tunisie

THÈME : Le patrimoine culturel

Le site archéologique de Dougga est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial en 1997, il constitue un ensemble exceptionnel qui illustre la synthèse entre différentes cultures : numide, punique et romaine.

Sur le site de Dougga, était installé un petit bourg rural, avant que les habitants soient transférés par l'État tunisien, vers les années 1960, dans un village en contre-bas du site appelé « la nouvelle Dougga ». Cette transformation ne s'est pas accompagnée de la création d'activités nouvelles qui auraient compensé avantageusement la perte de la maîtrise d'une partie de leurs biens fonciers. Pendant des années, nous avons assisté à la coexistence d'un site archéologique et d'une population locale qui lui tourne le dos.

L'Institut national du patrimoine a entamé l'élaboration du Plan de protection et de mise en valeur du site (PPMV). Cet outil juridique garantira la préservation du site archéologique et la maîtrise de toute éventuelle mutation de paysage culturel et c'est dans un objectif du développement local durable. Ce plan de gestion serait l'instrument stratégique de développement et de gestion territoriale dont l'efficacité serait tributaire de la forte adhésion des différents acteurs à ses choix stratégiques, nécessitant en conséquence consultations, concertations et coordinations.

Nous essayerons dans cette présentation de développer les enjeux du PPMV et de proposer des réponses et de définir les moyens juridiques et institutionnels à mobiliser pour assurer, dans le respect de la légalité des droits des citoyens, les principes de la bonne gouvernance territoriale.

Ce nouveau mode de gestion aurait pour objectif de faire du patrimoine culturel en général, et du patrimoine archéologique en particulier, un atout de développement durable, et plus particulièrement dans les zones défavorisées tel le cas de la région de Dougga.

12. Tombouctou : L'avenir des maçons traditionnels

M. Alpha DIOP
Architecte/Président ICOMOS – MALI
B.P. : 2569 Bamako (Mali)

SOUS-THÈME : Patrimoine culturel

Lors de la crise multiforme de 2012 au Mali, une partie importante du patrimoine culturel de Tombouctou a subi de graves dommages. À la fin de ladite crise, le patrimoine architectural endommagé a été reconstruit et/ou réhabilité.

Les maçons traditionnels, avec d'autres artisans locaux, notamment les menuisiers ont été des acteurs majeurs de ce travail. Mémoire collective et individuelle du savoir et du savoir-faire traditionnel, ils furent impliqués dès la phase de l'évaluation des biens détruits et endommagés et jouèrent un rôle central dans le processus de reconstruction. L'UNESCO a reconnu leur mérite en remettant une médaille en juillet 2015 à la corporation des maçons de Tombouctou à Bonn (en marge du Comité du patrimoine mondial).

Ce processus a mis en relief les menaces qui pèsent sur cette profession. Les maçons traditionnels, spécialisés dans les constructions en matériaux locaux, principalement la terre, ont de plus en plus de difficultés à vivre de leur travail. Ces difficultés sont accentuées avec l'urbanisation de la ville et l'utilisation massive de nouveaux matériaux en rendant précaire leur subsistance.

Le maintien de cette profession est un défi majeur pour les maçons eux-mêmes, mais aussi et surtout pour la conservation des biens culturels de Tombouctou classés sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. En effet, ce patrimoine architectural en terre a besoin de travaux d'entretiens périodiques qui sont des moyens de perpétuation et de transmission des savoirs et savoir-faire locaux tant matériels qu'immatériels.

Encourager l'implication des maçons traditionnels dans le circuit de formation et d'apprentissage formel de jeunes maçons et leur recrutement comme salariés sur les sites classés du patrimoine architectural.

Pour au moins les raisons liées à la préservation du patrimoine culturel, il faut pérenniser les professions de maçons traditionnels et autres artisans locaux.

**13. Patrimoine culturel et durabilité :
La phase de mise en œuvre des grands projets à la loupe**

Christopher R. Polglase, Cultural Heritage Practice Leader
Gray & Pape, Inc.
7508 Ridge Road
Frederick, Maryland 21702 USA
chrispolglase80@gmail.com
+1 301 525 6631

SOUS-THÈME : Patrimoine culturel

Le rôle que jouent la protection et la gestion du patrimoine culturel dans les grands projets internationaux est devenu majeur. L'importance qui est désormais accordée à la gestion du patrimoine culturel s'explique par : les risques potentiels que les soumissionnaires et les bailleurs de fonds des projets encourent, au plan matériel et pour leur réputation, si les ressources du patrimoine ne sont pas gérées efficacement ; l'importance accordée à ces ressources par les parties prenantes ; les possibilités qui s'ouvrent lorsque l'on harmonise les intérêts des soumissionnaires de projets, des bailleurs de fonds, et des parties prenantes du patrimoine culturel lors de la phase de mise en œuvre d'un projet.

L'expérience tirée de grands projets récents montre que la mise en œuvre réussie d'un programme de gestion du patrimoine mondial fondé sur les projets peut être essentielle à la mise en place, à l'échelle nationale, d'un programme durable en matière de patrimoine culturel dans les pays en développement. Elle révèle aussi qu'un tel programme national peut renforcer les efforts visant à développer le secteur du tourisme et à autonomiser diverses parties prenantes locales, y compris les groupes autochtones. Le mécanisme qui a fait ses preuves pour obtenir ces changements positifs est l'intégration du renforcement des capacités aux engagements pris dans le cadre de l'évaluation de l'incidence des projets, et la mise à exécution de ces engagements lors de la phase de mise en œuvre des projets.

Dans cet article, l'auteur fera un résumé des actions menées ces dix dernières années dans le but de renforcer efficacement les pratiques nationales en matière de patrimoine culturel en Azerbaïdjan grâce à la mise à exécution des engagements pris lors de la phase d'évaluation de l'incidence de deux grands projets de la société BP. Des initiatives de renforcement des capacités ont été lancées avec des responsables et institutions du patrimoine culturel au niveau national, des organisations internationales, ainsi qu'au sein de BP, en vue d'accroître les capacités, les ressources et la compréhension des questions concernées. Ces initiatives ont permis d'accroître le professionnalisme de toutes les parties intéressées, et de mobiliser davantage de ressources, qui ont été affectées à différents projets plus récents et mises à profit pour combler les besoins en matière de gestion des ressources. L'auteur proposera en outre des idées pour appliquer cette approche réussie à d'autres projets en Afrique, en vue de dynamiser les programmes nationaux durables en matière de patrimoine culturel.

14. Étude de cas : Le projet « Supports pédagogiques sur le patrimoine culturel africain en milieu post-conflit »

Hyeon Ju KIM
Département Afrique
UNESCO

PROMOTION DE LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

Dans le domaine du patrimoine, l'UNESCO a un leadership reconnu et elle dispose de ressources reposant sur une crédibilité scientifique éprouvée. Cependant, ces ressources ne sont pas bien connues du grand public ni bien diffusées. L'étude de cas présentée ici est basée sur la conviction que la conception et la diffusion des supports pédagogiques sur la base de ces ressources disponibles pour l'éducation formelle et non formelle renforcerait davantage les travaux déjà menés par l'Organisation pour la sauvegarde du patrimoine culturel en mettant la jeunesse africaine au cœur de cette mission.

Le projet pilote « Supports pédagogiques sur le patrimoine culturel africain en milieu post-conflit » que nous avons mené au Mali vise à développer et à diffuser des supports de qualité pour sensibiliser et mobiliser les jeunes maliens à la sauvegarde de leur patrimoine ainsi qu'aux valeurs de tolérance et de paix. Le Mali et ses régions les plus touchées par les conflits de ces dernières années sont ainsi les premières bénéficiaires de ce projet.

La première étape a été l'organisation à Bamako, en janvier 2016, d'un atelier d'échanges et de conception conjointement préparé par le Département Afrique et le Bureau de l'UNESCO à Bamako. Les experts maliens venant de divers horizons ont travaillé ensemble sur l'élaboration de contenus éducatifs à partir des quatre sites du patrimoine mondial au Mali (Villes anciennes de Djenné, Falaises de Bandiagara, Tombeau des Askia, Bien culturel Tombouctou) et des manuscrits anciens de Tombouctou.

La seconde phase du projet en cours d'exécution consiste à produire et à diffuser à grande échelle ces supports pédagogiques. La méthodologie et les acquis de ce projet pourront être appliqués à d'autres zones qui font face à des difficultés similaires.

**15. Zones de gestion des ressources communautaires (CREMA) au Ghana :
Un cadre prometteur pour la conservation fondée sur les communautés**

GODWIN EVENYO DZEKOTO
A ROCHA GHANA. P. O. BOX 61 DAMONGO – N/R.
TÉL. : 00233 246 722 625/0233 202 774 869

THÈME : Durabilité environnementale

Trente-trois communautés, soit une population de 40 000 habitants, vivent sur le pourtour du parc national Mole, la plus vaste aire protégée du Ghana, et dépendent directement des ressources naturelles du parc et de ses environs pour leur subsistance. Plus de quarante ans après la mise en place du Mole, les menaces que font peser l'exploitation illégale des ressources naturelles par ces communautés nuisent progressivement aux objectifs de conservation ayant présidé à la création du parc. Les communautés se mobilisent pour plus de droits aux ressources et pour accroître leurs possibilités de subsistance, leur principale source pour assurer leur survie ayant été converti en aire protégée. Le problème est encore renforcé par l'absence de zone tampon autour de l'aire protégée, qui laisse un accès direct aux ressources du parc.

La Division de la faune et de la flore de la Commission forestière du Ghana, en partenariat stratégique avec des organisations non gouvernementales clés, œuvre à l'autonomisation de certaines communautés pour qu'elles intègrent les terres communales situées en dehors de la réserve à des systèmes d'exploitation durable des terres.

Au Ghana, les zones de gestion des ressources communautaires (CREMA) représentent une solution évolutive locale aux problèmes croissants de déforestation et de dégradation dans les zones hors réserve. Elle s'appuie sur un système de gouvernance qui adapte les cadres existants et reconnus en matière d'autorité sociale et passe par la délégation du pouvoir de gestion et l'autonomisation, et par l'application de cadres juridiques. Il s'agit d'un processus local où le style de gestion et de gouvernance repose sur l'initiative volontaire, sur le consentement éclairé, ainsi que sur le respect et la reconnaissance de la diversité et de la spécificité de chaque site.

Ces mécanismes représentent par ailleurs des outils évolutifs et efficaces pour la conservation et le développement, et créent ainsi de formidables opportunités de mettre en œuvre des mécanismes innovants, tels que les incitations financières de la Réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts (REDD+) et le paiement pour services environnementaux.

16. KELVIN C. CHANDA

Senior Conservation Officer (Natural Heritage)
P.O. Box 410339, National Heritage Conservation Commission (NHCC), Kasama, Zambia

SOUS-THÈME : Durabilité environnementale

Partout dans le monde, les cultures sont généralement façonnées par l'environnement (avec leurs ressources biotiques et abiotiques) dans lequel elles se développent, et à évoluer en harmonie avec eux. Le site du patrimoine mondial des Chutes Victoria, par exemple, existe depuis des millions d'années, mais il n'a pas cessé jusqu'à ce jour de fournir des moyens de subsistance aux populations voisines. Cette structure géomorphologique, comme d'autres sites, a façonné la plupart des traditions et de la vie culturelle des communautés avoisinantes. En effet, de par le monde, les ressources des chutes d'eau représentent l'unique moyen de subsistance pour des millions de personnes dans les communautés locales.

Or, la mauvaise planification des projets de développement conduit à coup sûr à la destruction du patrimoine mondial et de la biodiversité associée. Par exemple, la mise en place de centrales hydroélectriques à proximité des chutes d'eau a tendance à perturber les régimes d'écoulement naturels des fleuves et rivières en créant des bassins où l'eau est retenue, ce qui menace la valeur universelle exceptionnelle des sites.

D'une façon générale, il est nécessaire de rassembler et consigner des informations sur les savoirs autochtones concernant les régimes naturels d'écoulement des eaux, les modèles locaux de changement climatique, les plantes médicinales et les produits animaux essentiels, et l'importance spirituelle de tel ou tel élément. Le simple bon sens amène à penser que *si une ressource particulière du patrimoine mondial a pu subsister des millions d'années sans que sa valeur universelle exceptionnelle n'ait été menacée, c'est que les peuples autochtones ont un certain savoir qui a facilité ou favorisé la perpétuation de cette ressource ou de ce bien particulier, même avant que la science contemporaine entre en jeu.*

Ainsi, l'inclusion des populations autochtones et de leur savoir dans la planification de la gestion environnementale et du développement durables, à travers le principe de cogestion, représente un outil prometteur. Pour y parvenir, il faut cependant établir un dialogue et partager les bienfaits ainsi générés. Sans les systèmes traditionnels de gestion, la planification risque de passer à côté d'éléments fondamentaux du patrimoine mondial. Leur prise en compte s'inscrit par ailleurs dans la droite ligne des objectifs stratégiques de l'UNESCO et du Comité du patrimoine mondial, qui préconise d'« encourager la participation des populations locales à la préservation de leur patrimoine culturel et naturel ».

RÉFÉRENCES

1. **Child, B. 2004.** Parks in Transition. Biodiversity, Rural Development and the Bottom Line. Earthscan, Royaume-Uni et États-Unis.
2. **NPE 2007.** Politique environnementale nationale. Ministère du tourisme, de l'environnement et des ressources naturelles.
3. **Rio Tinto. 2011.** Why Cultural Heritage Matters; A Resource Guide for Integrating Cultural Heritage Management into Communities Work at Rio Tinto [Pourquoi le patrimoine culturel compte – Guide de ressources pour l'intégration de la gestion du patrimoine culturel au travail des communautés de Rio Tinto].
4. **Srinivasan, t. j. 2005.** State Regulation versus Co-management: Evidence from the Cochin Estuarine Fisheries in India. In « Environment and Development Economics », vol. 10, partie 1, février 2005.
5. **UNESCO. 2012.** Managing Natural World Heritage World Heritage Resource Manual. 7, place de Fontenoy, 75352 Paris 07 SP, France, © UNESCO/ICCROM/ICOMOS/IUCN, 2012.

17. Contribution des communautés locales dans la gestion et conservation de la biodiversité de la Réserve naturelle nationale de l'Aïr et du Ténéré (RNNAT) au Niger

*M. Hamissou Halilou Malam Garba, Chef de Division des aires protégées,
Direction de la faune, de la chasse et des aires protégées, Niamey, Niger*

SOUS-THÈME : Durabilité environnementale

Résumé

La Réserve naturelle nationale de l'Aïr et du Ténéré (RNNAT) est un des deux (2) sites du patrimoine mondial du Niger qui a été désigné en 1991 et placé sur la Liste du patrimoine mondial en péril en 1992 suite aux conflits armés qu'a connus la zone.

Cette réserve a été créée pour la conservation de certaines ressources fauniques emblématiques des zones sahélo-sahariennes présentes au Niger notamment, les dernières populations d'Addax (*Addax nasomaculatus*), la Gazelle dama (*Nanger dama*), Mouflon à Manchette (*Ammotragus lervia*), Guépard saharien (*Acinonyx jubatus hecki*) et l'Autruche à cou rouge (*Struthio camelus camelus*).

Pour atteindre les objectifs de conservation de la RNNAT, des structures de gestion ont été mises en place pour la sauvegarde de ce patrimoine mondial. Au regard de la complexité et de l'immensité de la réserve, des chefs de vallée ont été choisis parmi les communautés locales pour assurer la surveillance de proximité des ressources naturelles de la réserve dans leurs zones respectives. Cependant, avec l'éclatement de la rébellion armée dans les années 1990, certaines structures de ce dispositif se sont effritées mais d'autres ont tenu malgré les risques et les menaces qu'elles ont subies.

Dans le cadre de l'implication de la population locale dans la gestion des ressources naturelles de la RNNAT, au regard des connaissances endogènes de la biodiversité et de la maîtrise du milieu par les anciens combattants des mouvements armés de la région, certains chefs de fronts se sont mis à la disposition de la conservation de la nature en tant que guides pour accompagner les équipes techniques lors des inventaires.

L'autre engagement des communautés locales est la sauvegarde des derniers spécimens d'Autruches autrefois très abondantes dans la zone mais aujourd'hui disparues à l'état naturel, en initiant un élevage par une famille autochtone d'Iférouane pour la reconstitution de leur cheptel.

18. Des exemples de conservation : la forêt impénétrable de Bwindi, les Monts Rwenzori et les sites du patrimoine mondial comme foyers de création de richesse et d'amélioration des conditions de vie

John Makombo
Directeur de la Conservation
Uganda Wildlife Authority,
Plot 7, Kira Road, Box 3530
KAMPALA, UGANDA
Tél: (Bureau) +256 414 355000; (Mob.) +256 772 665225
Email: john.makombo@ugandawildlife.org

SOUS-THÈME : Durabilité environnementale

La forêt impénétrable de Bwindi et les Monts Rwenzori ont tous deux été classés en 1991 et inscrits en 1994 sur la Liste du patrimoine mondial après avoir constaté que leur biodiversité essentielle était sur le point de s'éteindre du fait des pratiques de récoltes non viables.

Le braconnage constituait une source d'alimentation pour les communautés les plus démunies. Le changement du statut de « réserves forestières » à celui de « parc national » a tout d'abord suscité l'hostilité des communautés qui l'ont perçu comme un manque à gagner sur leurs revenus.

L'Uganda Wildlife Authority (UWA) a mis en place des programmes pour promouvoir la protection des sites par le renforcement de l'application des lois et du travail de sensibilisation mais également grâce aux bénéfices générés par le tourisme de nature (UWA, 2013). Ces programmes ont changé le comportement des communautés qui se sont davantage engagées dans la gestion des sites.

A travers la revalorisation des intérêts économiques et sociaux, le tourisme génère actuellement 5,3 millions de dollars américains par an au profit du gouvernement (UWA, 2014). Les communautés voisines se partagent près de 796,085 dollars issus des revenus des sites. Les auberges aux alentours génèrent également en moyenne 13,3 millions dollars par an. Quant à l'emploi des communautés locales, il a atteint près 333, 333 dollars par an. Les espaces autour des sites ont été transformés en centres de développement et ont contribué à améliorer la vie des communautés.

Les initiatives économiques basées sur la conservation des ressources naturelles ont fait des communautés voisines de véritables partenaires et non plus des adversaires. L'hostilité antérieure fait maintenant partie du passé et les communautés sont à présent déterminées à générer davantage de bénéfices à travers une gestion collaborative des forêts avec l'UWA.

Références:

- UWA (2013): Plan stratégique de l'Uganda Wildlife Authority (2013 – 2018)
- UWA (2014): La forêt impénétrable de Bwindi – Plan général de gestion (2014 – 2024)

19. Un territoire contesté dans un paysage sacralisé : la lutte de la communauté de Gich pour le Parc national du Simien

Marshet Girmay Endeshaw
Mastère d'histoire, Mastère de leadership éducatif
Département d'histoire et de gestion du patrimoine
Facultés des sciences sociales et des lettres
Université de Gondar

THÈME : Promotion de la paix et de la sécurité

La participation des communautés locales est largement considérée comme essentielle à la pérennité des projets de gestion du patrimoine. Pourtant, il est fréquent que les projets liés au patrimoine pèchent en matière de participation des communautés. Dans les montagnes du Simien, la création puis l'expansion du parc national ont été à l'origine de plusieurs conflits avec les communautés locales implantées dans la région depuis des siècles. Les communautés locales n'ont que passivement été impliquées dans les projets d'agrandissement du parc élaborés par l'UNESCO et les décideurs locaux. Le présent article étudie les causes qui ont conduit la communauté de Gich, l'une des communautés affectées par l'expansion du parc, à refuser le plan de réinstallation proposé par les autorités. Des méthodes de recherche qualitative ont été employées (analyses de documents, conférences avec les communautés et entrevues avec les intéressés, notamment). L'article montre que bien que la communauté locale de Gich ait été très attachée aux biens du patrimoine du parc, son niveau de participation à la gestion du patrimoine était très faible en raison de carences dans la conception et la mise en œuvre des politiques officielles. En conséquence, son attitude à l'égard des gestionnaires du parc reste aujourd'hui encore teintée de défiance et d'antagonisme. L'article recommande aux responsables de l'élaboration des politiques une série de mesures plus soucieuses des communautés locales, de sorte que les agences de développement agissent comme de véritables facilitateurs de communication et que les autorités régionales cultivent des relations sincères avec la population locale.

Mots clés : Gich, gestion du patrimoine, communautés locales, montagnes du Simien, durabilité, UNESCO, site du patrimoine mondial.

20. Le Tombeau des Askia de Gao, un espace de prévention et résolution des conflits

Aldiouma YATTARA
Gestionnaire du patrimoine culturel
Conservateur de Musée
Gao BP : 141 – Mali

THÈME : Promotion de la paix et de la sécurité



Édifié par Askia Mohamed, Empereur Songhoy, le Tombeau des Askia est un témoin historique de l'architecture en terre de type soudano-sahélienne. Âgé de plus d'un demi-millénaire, il a résisté au temps et aux événements qui ont marqué la vie de Gao y compris le récent conflit armé de 2012.

Lieu identitaire et fédérateur pour les communautés, le Tombeau des Askia est aussi la mosquée de vendredi de Gao d'où la forte mobilisation des populations aux travaux d'entretien et de crépissage de l'édifice qui sont des occasions de grand rassemblement populaire pour chaque habitant de

contribuer, en nature, en travail, en faisant un don. Du coup, les liens se resserrent entre les membres de la communauté. En 2012, le Tombeau des Askia a failli subir le même sort que les mausolées de Tombouctou, heureusement, la population de Gao a résisté par divers moyens et une prise en charge continue, plus que positive, preuve de son attachement au site.

En 2014, les populations renforcent davantage leurs liens sociaux lors du crépissage de l'édifice qui a enregistré une plus forte participation des communautés maliennes sous le signe de la réconciliation nationale. Ce fut un acte fort de renforcement de la vision des communautés de Gao pour ce précieux site à la fois monument historique, lieu de rassemblement, centre d'attraction, lieu de dialogue et de cohésion sociale pour la promotion de la paix et la sécurité qu'il faut préserver à tout prix.

21. Contribution du statut de site du patrimoine mondial à Maurice : exemple de l'Aapravasi Ghat

Corinne Forest
Chef de l'unité technique - ICOMOS Maurice
Fonds-en-dépôt Aapravasi Ghat, 1 rue du Quai, Port-Louis, Maurice

THÈME : Patrimoine culturel

Dans la société postcoloniale de Maurice, la notion de patrimoine est héritée de l'élite coloniale, selon laquelle le patrimoine résidait dans les symboles de sa propre présence sur le territoire. L'examen de la Liste du patrimoine mondial réalisé en 2003 a montré que 92 % des sites inscrits ont un rapport avec la présence française (1721-1810) ou britannique (1810-1968) sur l'île. Seulement 1% d'entre eux sont liés à l'esclavage et 4 % à l'engagisme, alors qu'ils reflètent l'histoire de 90 % de la population mauricienne. Cette situation a évolué avec l'inscription de l'Aapravasi Ghat (2006) et du Paysage culturel du Morne (2008) sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, marquant la reconnaissance de l'histoire des descendants d'esclaves et de travailleurs engagés de l'île.

Finalement, le statut de site du patrimoine mondial a conduit le gouvernement à élargir la notion de site du patrimoine, que la législation héritée de la colonisation britannique définissait comme un « monument ». Suite à la création, dans la capitale, d'une zone tampon autour de l'Aapravasi Ghat, les abords du site ont été considérés comme faisant partie intégrante du patrimoine à sauvegarder. Par conséquent, les plans d'urbanisme ont été révisés de façon à intégrer ce patrimoine dans les stratégies d'aménagement du territoire. La nouvelle législation d'urbanisme, adoptée en 2011, repose sur une vision qui prône l'utilisation du patrimoine comme moteur du développement durable. Après l'élaboration d'un plan de développement économique local pour la zone tampon de l'Aapravasi Ghat, en partie financée par l'UNESCO, Maurice envisage à présent de faire du patrimoine un élément essentiel de la redynamisation de la capitale. Cet article se propose d'expliquer comment le statut de site du patrimoine mondial a peu à peu contribué à la définition d'un nouveau cadre pour la préservation et la valorisation du patrimoine. Il vise en outre à montrer de quelle manière le patrimoine a été intégré dans les stratégies d'aménagement du territoire en vue d'appuyer le développement durable de la capitale mauricienne.

Références

- Arno, T., et C. Orian (1986). *Île Maurice, une société multiraciale*, Paris : L'Harmattan.
- Choay, Françoise (1999). *L'allégorie du patrimoine*, Paris : Éditions du Seuil.
- Forest, Corinne (2013). Management and conservation of heritage: challenges and opportunities for the future. In: *Angage: explorations into the history, society and culture of indentured immigrants and their Descendants*.
- Aapravasi Ghat World Heritage Site: a change in the perception of heritage in Mauritius. In: *Angage: explorations into the history, society and culture of indentured immigrants and their Descendants*.
- Hempel, L. M. (2009). Power, wealth and common identity: access to resources and ethnic identification in a plural society. *Ethnic and Racial Studies* 32, n° 3, pp. 460-489. Organisation des villes du patrimoine mondial (OVPM).
- (2012) *Villes historiques en développement : des clés pour comprendre et agir, Un recueil d'études de cas sur la conservation et la gestion des villes historiques*. Rapport, octobre 2012, UNESCO & OVPM.
- Peghini, Julie (2009). *Les impasses du multiculturalisme : politiques, industries et tourisme culturels à l'île Maurice*. Thèse de doctorat en sciences de l'information et de la communication. Université Paris VIII-Vincennes-Saint-Denis, décembre 2009.

22. Le développement durable des sites du patrimoine mondial par le biais de partenariats entre gouvernement, secteur privé, ONG et communautés locales. Exemple du projet d'initiative communautaire dans les collines de Tsodilo : expériences, défis et perspectives

Gertrude Mamotse Matswiri, Musée national du Botswana, conservatrice en chef, archéologie et gestion du patrimoine (responsable régionale du patrimoine) – district du Nord-Ouest, Maun
Étudiante en maîtrise d'archéologie (patrimoine), Université du Cap

THÈME : Un développement économique inclusif

L'Afrique possède un patrimoine culturel et naturel de valeur universelle exceptionnelle. Depuis peu, les sites du patrimoine mondial sont considérés comme pouvant contribuer au développement socioéconomique. Des appels ont été lancés par le biais de différentes instances et politiques nationales et internationales pour définir la contribution du patrimoine au développement durable. Grâce à plusieurs études de cas menées dans des sites du patrimoine mondial, il a été établi que, correctement gérés, ils pouvaient contribuer à améliorer les moyens de subsistance ainsi qu'à réduire la pauvreté. La plupart de ces sites étant situés dans des zones rurales, c'est au développement rural qu'ils sont le plus susceptibles de contribuer. Cet article s'intéressera au projet d'initiative communautaire dans les collines de Tsodilo et à sa contribution au développement socioéconomique des populations locales. Ce projet communautaire a été initié dans le cadre d'un partenariat entre le gouvernement, le secteur privé (Diamond Trust), une ONG (Trust for Okavango Cultural Development Initiative, TOCaDI) et la communauté des collines de Tsodilo, par l'intermédiaire de leur association locale, The Tsodilo Community Development Trust. Nous étudierons en quoi le projet a changé la vie des habitants de Tsodilo, puis nous nous pencherons sur la mise en œuvre du projet par le partenariat gouvernement-secteur privé-ONG-communauté locale. Nous montrerons qu'il est possible d'instaurer un développement durable dans les sites du patrimoine mondial en créant des partenariats débouchant sur le renforcement des capacités des entrepreneurs locaux. Enfin, nous aborderons les difficultés posées par la mise en œuvre de projets de ce type et les solutions à ces dernières, afin d'améliorer l'efficacité du projet.

Mots-clés : Patrimoine mondial, développement rural, amélioration des moyens de subsistance, partenariat, développement durable, entrepreneuriat.

Références

1. Galla, A. (ed) (2012). *World Heritage: Benefits beyond Borders*. Cambridge : Cambridge University Press.
2. Ndoro, W. (2015). World Heritage Sites in Africa: What are the benefits of Nomination and Inscription? In: U. Kockel et al (eds), *A Companion to Heritage Sites*. John Wiley & Sons, Inc., p. 392-409.
3. Agenda 2063, « L'avenir que nous voulons pour l'Afrique » (Union africaine).
4. Plan de gestion intégrée pour le site du patrimoine mondial de Tsodilo 2005. Ecosurv (Pty) Ltd.
5. Proposition de financement de la mise en œuvre du Plan de gestion intégrée pour le site du patrimoine mondial de Tsodilo 2005. Letloa et TOCaDI.

23. Revaloriser une destination touristique patrimoniale pour une croissance plus durable

Baba Ceesay
Directeur général
National Centre for Arts and Culture
Independence Drive PMB 151 Banjul, Gambie

THÈME : Développement économique inclusif

Les villages d'Albreda et de Juffureh, qui forment le cœur du site du patrimoine mondial de l'île de Kunta Kinteh et des sites associés, sont devenus une destination touristique populaire après la publication du livre « Roots » d'Alex Haley et la série télévisée qui l'a accompagné au début des années 1970. Le tourisme a entraîné de nombreux problèmes socioculturels qui ont fait peser des menaces sur le tissu social. Néanmoins, la destination a connu un essor en 2003 avec l'inscription de l'île de Kunta Kinteh et des sites associés sur la Liste du patrimoine mondial. Pourtant, ni les bénéfices du tourisme, ni le nouveau statut de patrimoine mondial n'ont apporté de changements significatifs dans la vie des communautés vivant autour du site.

En raison des plaintes constantes des voyageurs, qui menacent de retirer la destination si le harcèlement des touristes ne cesse pas, le Projet de revalorisation de Juffureh-Albreda a été conçu pour mobiliser les communautés, identifier les problèmes et trouver des solutions. Un plan d'action a donc été élaboré autour de quatre objectifs principaux : (1) Utiliser les ressources locales (culturelles et naturelles) afin de favoriser un développement durable au sein de la communauté ; (2) Sensibiliser à l'importance des ressources locales ; (3) Stabiliser l'état de conservation des sites du patrimoine ; et (4) Améliorer l'accueil des visiteurs.

Deux ans après le lancement du projet, des améliorations notables ont été observées, telles que la formation de jeunes locaux qui servent de guides en échange du paiement, par chaque visiteur, d'une contribution fixe à un fonds communautaire, ou la formation des femmes de la communauté au recyclage des déchets plastiques pour réaliser des objets utiles pouvant être vendus aux touristes. Le gouvernement a également investi dans la construction d'un centre d'information pour les visiteurs, conçu sur des principes durables, afin notamment de susciter l'intérêt des visiteurs quant aux nombreuses ressources et attraits potentiels de la communauté. Cet article vise à fournir des informations sur le processus et les réalisations de l'initiative.

24. Défis et opportunités en termes socioéconomiques et de conservation liés à l'implication des parties prenantes dans le développement des sites du patrimoine mondial en tant qu'institutions « hybrides » : le cas des paysages culturels de Mapungubwe et de Robben Island.

Pascall Taruvinga
Responsable en chef du patrimoine/Doctorant (Université du Cap)
Site du patrimoine mondial de Robben Island
Le Cap, Afrique du Sud

THEME : Développement social inclusif

Le concept de « partie prenante » a occupé une place importante dans la gestion du patrimoine en Afrique au cours des dernières décennies. L'expression « partie prenante » désigne « tout individu ou groupe pouvant influencer ou être influencé par les actions, les décisions, les politiques et les pratiques ou les objectifs d'une organisation ». On considère que les populations autochtones et les communautés locales en font partie. Bien que les parties prenantes puissent être théoriquement identifiées, les initiatives visant à leur permettre de jouer un rôle égal dans les questions relatives au patrimoine sont toujours à un stade embryonnaire. À l'aide de la *Théorie des parties prenantes multiples-multidimensionnelles (MMST)* pour rassembler les points de vue, les perceptions, les matrices de pouvoir, les rôles, les responsabilités et les capacités des parties prenantes multiples et multidimensionnelles des paysages culturels de Mapungubwe et de Robben Island, cet article démontre en quoi la gestion du patrimoine est aujourd'hui « prise dans la dynamique de pouvoir et le bras-de-fer » des parties prenantes. Des communautés locales sont présentes sur les deux sites, mais elles n'y vivent pas pour de multiples raisons. D'autres parties prenantes prennent encore des décisions concernant différents intérêts socioéconomiques liés à ces sites. Une analyse pathologique des deux sites révèle qu'aujourd'hui, la gestion du patrimoine est plutôt axée sur les changements futurs que sur la simple protection des structures du passé. L'article encourage la création un réseau local-global (mettant l'accent sur la consultation et la participation des populations autochtones et des communautés locales), contrairement au réseau actuel global-local (où les décisions sont imposées au niveau local). Cette approche reconnaît les aspects divergents des parties prenantes multiples et multidimensionnelles dans la prise de décisions entourant la conservation et le développement socioéconomique des sites du patrimoine en Afrique. Une approche panafricaine, ancrée sur les principes traditionnels de participation des communautés, est préconisée au vu de la complexité croissante et de la dynamique du contexte social dans lequel s'inscrivent les sites du patrimoine, alors que les perspectives locales ne sont toujours pas prises en compte. Les solutions locales devraient donner naissance à des initiatives de développement socioéconomique durable en faveur de la conservation des sites du patrimoine mondial en Afrique.

Mots clés : parties prenantes, parties prenantes multiples et multidimensionnelles, hybride, conservation, développement socioéconomique et paysages culturels.

Références

1. John M. Bryson. 2004. What to do when stakeholders matter. Stakeholder Identification and Analysis Techniques. *Public Management Review*. Vol. 6, Issue 1 : 21-53 : ISSN 1471-9045 : DOI : 10.1080/14719030410001675722.
2. Shadreck Chirikure. 2014. Power Imbalance and unequal benefit at UNESCO World Heritage Site. *Africa Review of Books/Revue africaine des livres*. Vol. 10, n° 1 – mars 2014.
3. 2^e Plan de gestion intégré de conservation de Robben Island (2013).
4. Cadre de gestion environnementale du site du patrimoine mondial de Mapungubwe (2015).
5. Agenda Afrique 2063 (Union africaine).

**25. Sites du patrimoine mondial et avenir durable :
vision du paysage culturel du sud-est du Sénégal**

Ibrahima Thiaw
Laboratoire d'archéologie
IFAN-UCAD
BP 206 Dakar

SOUS-THÈME : Développement social inclusif

Le sud-est du Sénégal abrite de petites communautés décentralisées. Cette région de paysages vallonnés compte plusieurs sites du patrimoine mondial, parmi lesquels les paysages culturels Bassari, Bédik et Peul et le parc naturel du Niokolo Koba. Il abrite également les confins orientaux de la région du patrimoine mondial immatériel du Kankourang. En plus de la richesse de ce patrimoine culturel et naturel, le sud-est du Sénégal est devenu depuis vingt ans une grande région minière qui attire d'importants investissements du monde entier, avec d'énormes conséquences sur la mobilité des populations à l'échelle régionale et nationale et sur la préservation des ressources culturelles et naturelles. Pourtant, elle reste aujourd'hui l'une des régions les plus marginales et pauvres du pays, car les biens du patrimoine mondial contribuent très peu jusqu'à présent à la croissance économique et n'ont apporté que peu de bienfaits sociaux et environnementaux aux communautés locales. L'État n'a investi ni dans l'accessibilité des sites, ni dans le développement socioéconomique, ni dans la gestion du patrimoine culturel. L'industrie minière moderne pourrait contribuer à ces efforts dans le cadre de ses responsabilités sociales et environnementales, mais les pouvoirs publics de la culture n'interviennent à aucune étape du processus. Les ressources patrimoniales ont la capacité de nous éclairer sur les modes de vie du passé mais aussi de nous aider à imaginer de nouvelles façons créatives de réaliser nos aspirations pour un présent meilleur et un avenir plus durable. Les données recueillies dans le sud-est du Sénégal montrent que les sites du patrimoine mondial présentent un immense potentiel de développement socioéconomique inclusif et de création d'emplois et d'opportunités éducatives. Le présent article examine ces possibilités, mais il est certain qu'un engagement plus fort de l'État et d'autres parties prenantes, au-delà de la propagande politique, est une absolue nécessité.

Mots clés : Sénégal, sud-est du Sénégal, bien du patrimoine mondial, gestion du patrimoine, industrie minière, communauté locale, bienfaits économiques, sociaux et environnementaux, avenir durable.

26. Sauvegarde du patrimoine africain – les médias sont-ils le chaînon manquant ?

Kizito Sikuka

Chercheur en chef/Rédacteur, Institut de développement économique régional
Centre de recherche et de documentation d'Afrique australe (SARDC)
15 Downie Avenue, Belgravia, Harare, Zimbabwe
P.O. Box 5690, Harare

THÈME : Développement social inclusif

Les aspirations de l'Afrique sont énoncées en termes clairs dans l'« Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons ». Le continent aspire à une « Afrique intégrée, prospère et pacifique ». La réalisation de ce projet dépend de plusieurs facteurs, parmi lesquels la sauvegarde du patrimoine africain qui va des pyramides d'Égypte au parc national de Serengeti en République-Unie de Tanzanie et aux chutes Victoria entre la Zambie et le Zimbabwe. Si les responsables politiques, les spécialistes de l'environnement, les économistes, les chercheurs et d'autres experts connaissent bien les avantages que représentent la sauvegarde et la conservation du patrimoine mondial pour le développement socioéconomique, les médias, qui sont des acteurs essentiels s'agissant d'éclairer l'opinion sur la façon de transformer avec succès le patrimoine mondial en un moteur de développement durable, sont majoritairement ignorants de ces bienfaits. Ce manque d'informations sur la connaissance la plus élémentaire du patrimoine mondial a nui au développement ainsi qu'à la mise en œuvre de stratégies à l'échelle nationale, régionale et continentale de préservation du patrimoine africain, au détriment du sentiment de respect et d'appartenance attaché à ce patrimoine.

Le présent article s'efforce donc de souligner l'importance de faire participer les médias à la promotion du développement durable et à la protection du patrimoine africain, exposé à de multiples menaces, parmi lesquelles les activités d'extraction commerciale, le braconnage, la mauvaise gestion et le changement climatique. Comme le processus de sauvegarde du patrimoine africain nécessite la participation de toutes les parties prenantes, le présent article tente d'étudier comment d'autres pays en Asie, en Europe et sur d'autres continents ont utilisé les médias pour encourager les parties prenantes à préserver le patrimoine mondial au profit du développement socioéconomique.

27. Gardiens du patrimoine

Marcela Jaramillo Contreras
Consultant auprès du Ministère de la culture de Colombie, Mundo Espiral
et Patrimoine culturel sans frontières-Albanie

THÈME : Développement social inclusif

Ma proposition consiste à présenter un modèle de programme mis au point en Colombie depuis 15 ans et qui a produit d'excellents résultats en ce qui concerne le patrimoine comme moteur du développement durable : le programme des Gardiens du patrimoine³ mené par le Ministère de la culture de la Colombie. En Colombie, comme en Afrique, la population est multiethnique et multiculturelle et se trouve confrontée à d'énormes problèmes de pauvreté et de conflits armés⁴. Par ce programme, les biens du patrimoine culturel sont protégés par les communautés locales et à leur profit, en même temps que s'améliorent le développement économique et social inclusif et la durabilité de l'environnement⁵.

Sachant que l'une des aspirations de l'Afrique pour 2063 est d'être « dotée d'une identité, d'un patrimoine commun, de valeurs partagées et d'une éthique culturelle forte »⁶, ce programme vise à atteindre ce but tout en contribuant à l'inclusion des communautés locales et autochtones, à renforcer les capacités et à aider au relèvement post-conflit⁷. Le programme des « Gardiens du patrimoine » inspiré du système des bénévoles de la Croix-Rouge vise à intégrer dans un réseau national des élèves de l'enseignement secondaire formés à l'aide du kit « le patrimoine mondial entre les mains des jeunes » soit à élaborer des projets liés au patrimoine culturel et naturel avec la participation des communautés locales et autochtones soit à être des « secouristes » auprès du patrimoine culturel en cas de conflit armé ou de catastrophe naturelle. De ce projet sont également nées des propositions économiques pour des étudiants diplômés. Le budget de développement de ce programme est modique : à titre d'exemple, la Colombie compte actuellement 2 695 gardiens dans 28 régions du pays. Il me semble que ce programme pourrait être reproduit avec succès en Afrique⁸.

³ En espagnol : Vigías del Patrimonio Cultural.

⁴ L'un des plus longs au monde.

⁵ Les trois dimensions du développement durable.

⁶ Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons. Union africaine (2015), Aspiration 5.

⁷ L'une des politiques mentionnées dans le document pour l'intégration d'une perspective de développement durable dans les processus de la Convention du patrimoine mondial (2015).

⁸ Ce programme a été reproduit dans certains pays d'Amérique latine.

28. Les Forêts humides de l'Atsinanana

M. Gérard Rambeloarisoa, Directeur exécutif
Mme Julie Ranivo, Grant officer
Mlle Ambinintsoa Ratsitoarison, Chargée de projet
Fondation pour les aires protégées et la biodiversité de Madagascar (FAPBM)

THÈME : Durabilité environnementale

Les Forêts humides de l'Atsinanana, patrimoine mondial depuis 2007 (critères IX et X), rendent aux riverains des services écosystémiques cruciaux en plus de sa méga-diversité. En outre, le bien est une part essentielle de la réponse globale au changement climatique à l'échelle planétaire. Il protège les écosystèmes naturels et réduit les émissions de GES, par le biais du stockage et du captage du carbone. Ainsi, il joue un rôle tampon face aux événements extrêmes. Le bien aide les populations à s'adapter aux effets des changements climatiques en préservant les services environnementaux essentiels dont elles dépendent. Aussi, ces sites sont une source de revenu pour les communautés à travers les micro-projets et les activités de conservation et écotouristiques.

De nombreuses pressions menacent son intégrité comme les exploitations illicites de bois précieux et le braconnage, raisons pour lesquelles le bien a été classé en péril en 2009. Madagascar subit des situations d'instabilité politique récurrentes entraînant la paupérisation et la dépendance de la population aux ressources naturelles, une insécurité grandissante et une mauvaise gouvernance généralisée. Tout ceci impacte négativement sur le bien et constitue un défi majeur dans sa pérennisation.

La Fondation contribue à la pérennisation du bien grâce aux actions impliquant la population locale, les gestionnaires et les autorités locales dans une gestion de proximité. La mise en place des « Dina » – pacte local – facilite la gestion des conflits et des délits. Des mesures d'accompagnements dont la création d'activités génératrices de revenu permet d'aboutir à l'autonomie financière et la réduction de la dépendance aux ressources naturelles. Tout cela s'insère dans un vaste contexte de développement durable qui prend en compte l'importance des services écologiques fournies par les écosystèmes. Cette complémentarité de la conservation et du développement reste un défi de taille pour un pays pauvre.

PARTENAIRES

29. Kilwa (Tanzanie) : Promouvoir la capitale culturelle au-delà des frontières du patrimoine mondial

Sébastien Moriset, architecte, CRAterre, coordination du projet UE-Kilwa
Nuria Sánchez Muñoz, architecte, CRAterre
Tatu Magina, coordination locale du projet UE-Kilwa

THÈME : Patrimoine culturel

Les ruines des îles de Kilwa Kisiwani et de Songo Mnara représentent les restes de l'une des principales villes portuaires d'Afrique orientale admirée par les voyageurs depuis le XIII^e siècle. La qualité exceptionnelle des vestiges architecturaux témoigne du développement de la culture swahilie au cours du dernier millénaire. Aujourd'hui, les deux îles sont redevenues de tranquilles villages parsemés de petites maisons et de ruines de magnifiques palais, mosquées et châteaux. La culture swahilie, cependant, reste fortement ancrée dans le paysage.

Pour préserver ces ruines, la Division des antiquités et ses partenaires internationaux ont, ces dernières décennies, fait d'importants efforts. Or, bien qu'il dispose, depuis 1981, d'un site du patrimoine mondial de l'UNESCO sur son territoire, le district n'est pas parvenu à mettre en place une politique de tourisme durable dans la région. La population est également frustrée, car elle ne bénéficie pas vraiment, du point de vue économique, de ces biens patrimoniaux.

C'est pourquoi, en 2013, les autorités locales ont lancé un nouveau programme destiné à élargir l'offre de tourisme culturel et à renforcer l'attrait de la région. Avec l'appui financier de l'Union européenne et du Gouvernement français, associé à l'appui technique de l'ONG française CRAterre, le district a entrepris, en 2014, un inventaire de ses autres biens culturels et naturels. Le but était de recenser, localement, autant de sites que possible pour inciter les visiteurs à passer plus de temps à Kilwa. Cette quête de lieux passionnants à partager avec les visiteurs a connu un grand succès, donnant lieu à la production d'un catalogue illustré attrayant largement diffusé. De cet inventaire ont émergé nombre d'activités destinées à préserver l'architecture vernaculaire, à adapter les traditions, à mettre en place un tourisme durable, mais aussi à créer des emplois pérennes.

Ce document explique comment, dans le cadre du projet de l'Union européenne, les autorités locales en sont progressivement venues à considérer les ressources patrimoniales comme un capital culturel capable de favoriser le développement socioéconomique.

Références

MORISSET Sébastien. *Karibu Kilwa, Kilwa District Heritage Resources. Tanzania*. Février 2015. Grenoble : CRAterre-ENSAG.

GUILLAUD Hubert, MORISSET Sébastien, SÁNCHEZ MUÑOZ Nuria, SEVILLANO GUTIERREZ Enrique, 2014. *Versus: lessons from vernacular heritage to sustainable architecture*. Grenoble : CRAterre-ENSAG. 72 p. (disponible sur Internet).

BROWN Jessica, HAY-EDIE Terence. *Engaging Local Communities in Stewardship of World Heritage*, Cahiers du patrimoine mondial de l'UNESCO, n° 40 - novembre 2014 (disponible sur Internet).

BARILLET Christian, JOFFROY Thierry, LONGUET Isabelle *et al.*, *Cultural Heritage and Local Development, A guide for African Local Governments*, publié par CRAterre/Convention France-UNESCO, septembre 2006 (disponible sur Internet).

30. Préservation du patrimoine culturel, catalyseur d'un changement positif – Étude des cas de Kilwa Kisiwani et de Songo Mnara (Tanzanie) et de Lalibela (Éthiopie)

Stephen Battle
World Monuments Fund

THÈME : Patrimoine culturel

Le patrimoine culturel de l'Afrique est extraordinaire. La richesse et la diversité de l'expression culturelle que l'on trouve sur le continent égalent celles que l'on observe partout ailleurs dans le monde. Le patrimoine culturel lie les communautés, créant un cadre commun de valeurs, de mythes et de rituels. À ce titre, il est porteur de savoirs. La maîtrise de l'artisanat se transmettait traditionnellement d'artisan à apprenti, de maître à élève, de parent à enfant, mais comme de plus en plus de jeunes partent pour la ville, laissant les anciens derrière eux, les occasions de transmettre ces connaissances entre générations se font de plus en plus rares.

À mesure que le patrimoine africain se désagrège, le savoir se perd et, avec lui, le sentiment d'identité. Il faudra, pour surmonter les futurs obstacles, faire preuve de confiance en soi, de dynamisme et d'ingéniosité, qualités que l'on trouve dans des communautés dynamiques qui possèdent une forte cohésion sociale et un solide sentiment d'identité. Lorsque les communautés perdent de vue le passé, leur identité s'affaiblit. Un avenir sans passé est un endroit bien plus pauvre.

Perdre son patrimoine culturel érode quelque chose d'essentiel au cœur d'une communauté. Cela représente, également, une occasion perdue. Le patrimoine est de plus en plus reconnu comme un atout. Dans les communautés à faible revenu, investir dans la préservation du patrimoine culturel peut aider à combattre la pauvreté. En stimulant les industries culturelles, facilitant le tourisme culturel et encourageant la création de microentreprises, le patrimoine peut aider à relever les niveaux de vie.

L'intérêt d'investir dans le patrimoine africain est évident, mais plusieurs questions demeurent : quelle est la meilleure façon de procéder ? Comment conserver le patrimoine du continent de manière durable et efficace ? Comment faire pour que le patrimoine africain soit conservé par des Africains ? Comment faire pour concrétiser sa propension à produire un changement positif ?

Le World Monuments Fund (WMF) a récemment mis en œuvre d'importants projets de conservation dans les sites du patrimoine mondial que sont Kilwa Kisiwani et Songo Mnara, dans le sud de la Tanzanie, et Lalibela, en Éthiopie. À propos de ces sites, le document décrit les méthodes concrètes de préservation du patrimoine et les stratégies utilisées pour faire en sorte que cet investissement procure des bienfaits durables aux communautés qui vivent à proximité des sites patrimoniaux.

31. Développement durable et sites du patrimoine naturel africain inscrits sur La liste du patrimoine mondial en péril

Alison Clausen, Matthew Hatchwell and Robert Mwinyihali
Wildlife Conservation Society (WCS), 2300 Southern Blvd., Bronx, NY 10460, USA

THÈME : Promotion de la paix et de la sécurité

La *Wildlife Conservation Society* (WCS) travaille avec les autorités nationales de gestion des aires protégées pour soutenir cinq sites naturels du patrimoine mondial en péril en Afrique : le Parc national de Kahuzi -Biega, la Réserve de Faune à Okapis (RFO), les parcs nationaux de la Salonga et des Virunga, en République démocratique du Congo, et les Forêts humides de l'Atsinanana (y compris le Parc national de Masoala), à Madagascar.

Les cinq sites ont le potentiel d'agir, par l'intermédiaire du tourisme, comme points focaux du développement durable, grâce à la mise en place d'entreprises de conservation à assise communautaire, et/ou d'agir comme catalyseurs pour le financement du développement.

Outre les bénéfices directs qu'elles génèrent, de telles activités offrent par ailleurs l'avantage de soutenir l'organisation sociale des communautés et d'autonomiser celles-ci dans la défense de leurs propres besoins, renforçant l'aspect participatif de la gouvernance dans des pays où les structures de gouvernance sont généralement faibles. Pour que le plein potentiel de ces sites en tant que points focaux se réalise, une vision claire doit être définie, acceptée et concrétisée par un vaste éventail de partenaires dont les gouvernements, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les communautés. Les autorités nationales de gestion des aires protégées ne sont pas toujours les mieux placées pour jouer le rôle de chef de file de la mise en œuvre d'une vision aussi large et intégrée durant les premières phases de son développement, faute de ressources et de capacités suffisantes pour mobiliser et influencer tout l'éventail des partenaires nationaux et internationaux nécessaires au succès. Le non-respect de la légalité, due par exemple à des conflits civils, à la faiblesse de la gouvernance ou à la corruption, peut aussi décourager l'engagement des partenaires du secteur privé, qui sont essentiels à la mise en place d'un développement durable à long terme.

Dans ces situations, la cogestion des sites naturels du patrimoine culturel en péril par des organisations non gouvernementales partenaires peut offrir une solution à court ou moyen terme et permettre de réels progrès dans la mise en place de systèmes socioécologiques autonomes et résilients qui se traduisent par le bien-être des communautés et des bienfaits en termes de conservation. Tout dispositif de cogestion devrait comporter une composante axée sur le renforcement des capacités nationales, afin d'assurer la sauvegarde des biens du patrimoine mondial naturel à long terme.

32. Protéger les sites africains du patrimoine mondial des activités extractives

Mme Noëlle Kümpel
Société Zoologique de Londres (ZSL), Regent's Park, London NW1 4RY, UK

« Durabilité environnementale » et « Croissance économique inclusive »

En 2015, l'Assemblée générale des États parties à la Convention a adopté un document d'orientation *pour l'intégration d'une perspective de développement durable dans les processus de la Convention du patrimoine mondial*. Si le développement économique inclusif est l'un des objectifs premiers de cette politique, le document précise que toutes les activités économiques ne sont pas compatibles avec la préservation de la valeur universelle exceptionnelle des biens. Les industries extractives liées au pétrole, au gaz et aux ressources minérales, par exemple, représentent des défis considérables. Par sa décision 37 COM 7 (par. 8), le Comité du patrimoine mondial a prié instamment tous les États parties à la Convention et les principaux chefs de file de l'industrie « de respecter le principe de « zones interdites », en ne permettant aucune activité d'extraction sur le territoire de biens du patrimoine mondial et en faisant tout leur possible pour garantir que les compagnies d'extraction implantées sur leur territoire ne causent aucun dommage aux biens du patrimoine mondial, conformément à l'article 6 de la Convention ». Pour soutenir la position du Comité du patrimoine mondial, un groupe d'ONG de premier plan dans le domaine de la conservation a publié des déclarations conjointes au Congrès mondial sur les parcs de l'UICN en 2014 et à la réunion du Comité du patrimoine mondial en 2015 pour demander des politiques de zones interdites et d'exploitation sans impact pour les activités extractives sur les sites du patrimoine mondial.

En dépit de cela, de plus en plus de sites du patrimoine mondial, en particulier en Afrique, sont menacés par des activités d'extraction. Nous allons passer en revue les questions concernant les industries extractives et les sites du patrimoine mondial naturel, à savoir (1) les tendances des menaces que représentent les activités d'extraction sur les sites du patrimoine mondial et les données disponibles à ce sujet, (2) les cadres réglementaires internationaux, (3) les politiques de l'industrie extractive/financière concernant les opérations d'extraction sur les sites du patrimoine mondial, (4) la répartition spatiale des activités extractives/menaces sur les sites du patrimoine mondial de l'étude de cas et à leurs abords, notamment la Réserve de faune du Dja au Cameroun et le Parc national des Virunga en RDC, et les conséquences potentielles de ces activités sur la valeur universelle exceptionnelle des sites concernés. Nous examinerons ensuite comment le Comité du patrimoine mondial, les États parties, l'UNESCO, les banques de développement, le secteur privé et la société civile peuvent travailler ensemble pour préserver les sites du patrimoine mondial des activités extractives.

Des appels conjoints à l'élargissement des mesures de zones interdites et d'exploitation sans impact pour les activités d'extraction sur les sites du patrimoine mondial naturels et mixtes ont été lancés par les ONG AWF, FFI, FZS, RSPB, TNC, WILD Foundation, WCS, WWF et ZSL au Congrès mondial sur les parcs de l'UICN en 2014 (voir <http://www.zsl.org/sites/default/files/media/2014-11/NGO%20WHS%20no-go%20statement%20final%20with%20logos%2018-11-14.pdf>) et par les ONG FFI, FZS, WILD Foundation, WWF et ZSL à la réunion du Comité du patrimoine mondial de Bonn en 2015 (voir <https://www.zsl.org/sites/default/files/media/2015-07/ANWHSSN%20WHS%20no-go%20statement%20for%20WH%20Ctee%20Bonn%2028-06-15.pdf>). Se reporter à ces deux déclarations conjointes pour plus de détails, des références et des informations générales.

Pour plus d'informations sur l'action de la Société zoologique de Londres (ZSL) en faveur du patrimoine mondial, notamment les déclarations conjointes des ONG, consulter la page : www.zsl.org/worldheritage.

33. Améliorer les moyens de subsistance de populations grâce à la nature : les sites du patrimoine mondial naturel, moteurs du développement durable

M. Amani Ngusaru, Directeur de pays, WWF-Tanzanie

Selon un récent rapport du WWF, dans le monde 11 millions de personnes dépendraient de sites du patrimoine mondial naturel pour leurs moyens de subsistance et leur bien-être. Pourtant le même rapport relève que près de la moitié des sites naturels et mixtes sont menacés par des activités industrielles qui risquent de dégrader la valeur qu'ils représentent pour les gens qui en dépendent. Les activités économiques qui menacent ces sites sont l'exploration et l'extraction du pétrole, du gaz et des minerais, les grands projets d'infrastructure pouvant causer des dommages tels qu'autoroutes, oléoducs, barrages hydroélectriques ou mégaports, ainsi que l'exploitation commerciale des forêts et le braconnage. Ces activités – lorsqu'elles sont autorisées par les gouvernements et menées par des entreprises, souvent avec le soutien d'institutions financières – menacent non seulement la valeur universelle exceptionnelle des sites, mais aussi leur valeur socioculturelle, économique et environnementale à long terme dont dépendent des millions de vies.

C'est en Afrique que les menaces que font peser sur les sites du patrimoine culturel les activités industrielles nocives sont les plus graves. Selon un autre rapport publié en 2015 par WWF-UK, Aviva Investors et Investec Asset Management, des activités et des concessions d'extraction de pétrole, de gaz ou de minerais empiètent sur 61 % des sites. La demande régionale et mondiale en ressources et les besoins de développement imposent une pression de plus en plus grande aux sites du patrimoine naturel africain : de l'exploitation forestière industrielle à Madagascar aux concessions minières accordées dans le Parc national de la Comoé en Côte d'Ivoire à la menace permanente que fait peser l'extraction pétrolière sur le Parc national des Virunga en République démocratique du Congo. En Tanzanie, la Réserve de gibier de Selous – qui abritait autrefois la plus nombreuse population d'éléphants d'Afrique de l'Est – a perdu 66 % de son patrimoine naturel entre 2009 et 2013, le parc national de Serengeti est soumis à la pression combinée activités industrielles et infrastructurelles.

Il est possible de trouver un équilibre entre le développement et la conservation. Les problèmes liés à la préservation de ces sites et la valeur qu'ils représentent – aujourd'hui et pour les générations futures – apparaissent plus clairement à la lumière des objectifs de développement durable récemment adoptés. Pourtant une gestion efficace de ces sites – s'attachant en premier lieu à en préserver la valeur à long terme et s'appuyant sur un partenariat avec les pouvoirs publics et les communautés locales – peut produire des résultats de développement durable tant pour les populations que pour la nature.